



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>87150</b>	De <b>M. François Asensi</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Seine-Saint-Denis )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Finances et comptes publics		<b>Ministère attributaire</b> > Économie
<b>Rubrique</b> > politique extérieure	<b>Tête d'analyse</b> > Afrique	<b>Analyse</b> > franc CFA. réforme.
Question publiée au JO le : <b>11/08/2015</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. François Asensi interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur le rôle du Franc CFA dans le cadre de l'effort des pays d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale pour atteindre un plus haut niveau de développement. De nombreuses voix s'élèvent, tant d'intellectuels africains que d'experts économiques, pour affirmer que le Franc CFA freine le développement des pays de l'Union économique et financière ouest-africaine (UEFOA) et de la Communauté économique et financière de l'Afrique centrale (CEFAC). Le constat prévaut que les pays membres de la zone franc n'arrivent même pas à se frayer une place au niveau des pays émergents et la place de la monnaie dans cet engrenage mérite d'être interrogée. L'économiste bissau-guinéen Paulo Gomes, ancien directeur de la Banque mondiale pour l'Afrique subsaharienne, a récemment plaidé pour un changement de politique monétaire dans la zone franc. Comme l'explique le ministre et économiste togolais Kaki Nubukpo, le ratio de crédit à l'économie par rapport au PIB dans ces pays est de 23 %. Cette réalité nuit grandement à la compétitivité économique de ces pays. Il propose ainsi de revoir l'arrimage fixe du franc CFA à l'euro. Ces personnalités de premier plan évoquent d'autre part une « servitude volontaire » de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) par rapport aux instances internationales régissant les politiques monétaires. Elles qualifient le franc CFA de « devise postcoloniale » dans la mesure où il impose aux États africains de placer leurs richesses en devise auprès du Trésor français et ainsi de financer de manière indécente le développement de la France. Il lui demande les mesures qu'il envisage afin que la monnaie des pays membres de l'UEFOA et de la CEFAC participe enfin pleinement à leur développement. Il souhaite également s'assurer que la France serait prête à accepter d'éventuelles réformes structurelles afin de garantir aux pays concernés une plus grande autonomie monétaire et la possibilité de se développer davantage. La France doit montrer sa volonté de respecter la souveraineté de ses anciennes colonies si elle ne veut pas être jugée coupable d'un colonialisme contemporain et ne pas ternir son image sur ce continent.